



COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 6 DÉCEMBRE 2018**

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION.....	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	2
4.1	Publication dans le journal <i>Le Contact</i>	2
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	2
5.1	Contribution au fonds de fermeture	2
5.2	Contrôle des goélands	4
5.3	Bilan annuel des plaintes	5
5.4	Visites au site Internet.....	5
6	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B.....	6
7	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	7
8	MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ	8
9	REGISTRE DES PLAINTES	10
10	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	11

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette dernière rencontre de 2018.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. M. Dussault précise que la présentation sur le fonds de valorisation agricole, qui est maintenant géré par la MRC de la Rivière-du-Nord, sera reportée à la prochaine rencontre. M. Craft valide que l'ordre du jour convient aux membres, ce qui est le cas.

Puis, un membre mentionne vouloir ajouter un point de clarification en varia.

Cet ajout effectué, l'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

ACTION DE SUIVI :

- Reporter la présentation sur le fonds de valorisation agricole lors de la première rencontre de 2019

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 12 septembre 2018 est approuvé par le Comité.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le lixiviat qui sera utilisé pour la culture des saules aura été prétraité par le réacteur biologique séquentiel (RBS)?</i>	M. Lacombe indique que non.
<i>Est-ce qu'il y a des risques d'odeurs en lien avec le projet de recherche sur la plantation des saules?</i>	M. Lacombe indique qu'il n'y a pas de risques d'odeurs.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Dussault indique que, comme convenu, une publication portant sur les travaux du Comité est parue au début du mois de décembre dans le journal *Le Contact de chez nous*.

Il rappelle la procédure pour l'approbation de la publication : Transfert prépare un premier jet, qui est approuvé par le président du Comité, puis transmis à la municipalité pour sa parution.

M. Dussault suggère de maintenir ce mode de fonctionnement, si cela convient au Comité.

Le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La Ville tient à remercier le Comité de vigilance pour cette publication. Il est pertinent que la communauté soit tenue au courant des travaux réalisés ici.</i>	M. Dussault remercie, à son tour, la Ville de Sainte-Sophie de donner cette visibilité au Comité.

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Lacombe rappelle que le fonds de fermeture est une fiducie environnementale alimentée par WM depuis 2004. Il permet de s'assurer que des ressources financières suffisantes sont disponibles pour les frais liés à la gestion du site après sa fermeture, comme le traitement du lixiviat et la gestion du biogaz, et ce, pendant au moins 30 ans. Ce fonds constitue une exigence gouvernementale, mise en place pour éviter que des exploitants laissent des sites orphelins à la charge du ministère.

L'objectif visé pour 2022 est de 28,5 M\$. La contribution de WM, qui a été révisée en novembre 2017, est de 1,52 \$ par tonne reçue au site. Cette contribution est révisée tous les trois ans, en fonction des sommes réelles versées au fonds.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>De mémoire, il y a trois ou quatre ans, le montant total demandé</i>	M. Lacombe confirme que le montant total requis a augmenté. Cela est dû à l'aménagement de l'usine de

<i>était de 24 M\$. Est-ce que le gouvernement a augmenté ce montant, et pourquoi?</i>	traitement du zinc, qui devra être en opération pendant la période de postfermeture et qui fera donc augmenter les coûts d'opération à ce moment.
<i>Est-ce que le rendement obtenu sur la fiducie permet de réduire la contribution de WM? Ou celle-ci est destinée à augmenter d'année en année?</i>	M. Lacombe précise que, puisque les fiducies sont encadrées par le gouvernement, WM doit choisir un portefeuille très peu risqué, dont le rendement avoisine les 4 %. Par ailleurs, des événements (le krach boursier de 2008, par exemple) peuvent réduire significativement les taux de rendement.
<i>Des événements comme le krach boursier n'ont pas un gros impact si vous ne touchez pas à votre fonds entretemps.</i>	M. Lacombe indique qu'en cas de krach boursier, par exemple, WM aurait dû verser une plus grande contribution. À l'inverse, si le rendement était supérieur aux prévisions, la contribution pourrait être revue à la baisse. Par ailleurs, le cycle de révision de la contribution est passé de 5 ans à 3 ans afin de tenir compte de la fluctuation des marchés.
<i>J'ai hâte de voir si, l'an prochain, la contribution aura beaucoup augmenté.</i>	M. Lacombe précise que la prochaine révision est prévue pour 2020 et que, d'ici là, l'objectif du fonds ne sera pas modifié.
<i>Y aura-t-il un changement de propriétaire après la phase d'exploitation?</i>	M. Lacombe répond que WM demeurera propriétaire du site. L'entreprise a d'ailleurs une division qui se consacre spécifiquement aux sites fermés. Cela n'est toutefois pas suffisant pour le ministère, qui souhaite que des fonds soient placés en garantie.
<i>Si je comprends bien, lorsque vous fermerez le site, celui-ci sera pris en charge par votre équipe, et les salaires seront versés à même la fiducie?</i>	M. Lacombe confirme. Le ministère travaille actuellement sur le règlement et la procédure à cet effet, puisque cette situation n'est pas encore arrivée. Selon les échos des fonctionnaires, ce sera le ministère qui autorisera le versement des fonds requis à l'exploitant.
<i>Avez-vous des données sur la contribution totale qui sera requise lors de la fermeture du site, en présumant que cela surviendra vers 2035-2040?</i>	M. Lacombe indique qu'il faudrait réaliser un calcul pour connaître le montant, mais que la nouvelle zone 6, si elle est réalisée, fera augmenter cette contribution totale, puisqu'elle entraînera une augmentation des coûts d'opération de postfermeture.

<i>Il y a aura aussi des rendements sur le capital.</i>	
<i>À mon avis, les rendements sur le capital pourront générer au moins 1 million \$.</i>	

5.2 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations, explique qu'en 2018, le contrôle des goélands a commencé au mois de mars, avec le début de la migration des oiseaux. La migration a toutefois été concentrée en avril, en raison des grands froids en mars. L'achalandage a été plus fort de juin à juillet, avec l'éclosion des juvéniles, puis en septembre et en octobre, alors que les oiseaux se préparaient à voyager vers le sud.

Deux techniques d'effarouchement ont été utilisées en 2018 :

- Les buses et les faucons (principalement)
- La pyrotechnie (utilisation en baisse par rapport à 2017)

Ces deux techniques permettent d'éviter que les goélands s'habituent à se nourrir sur le site.

M. Desnoyers présente un graphique précisant le nombre de goélands effarouchés, en moyenne, pour chaque semaine de la saison 2018. On y note une augmentation du nombre de goélands effarouchés par rapport à 2017.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est l'objectif du contrôle des goélands? Est-ce pour diminuer les nuisances potentielles reliées à leur présence, ou par obligation réglementaire?</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit d'une mesure volontaire de WM afin de favoriser le bon voisinage. M. Dussault rappelle que la problématique des goélands avait été soulevée lors des premières rencontres du Comité ainsi que lors des audiences du BAPE.
<i>Si vos techniques d'effarouchement sont aussi efficaces, les goélands doivent se déplacer ailleurs?</i>	M. Desnoyers explique que le but de l'effarouchement est de changer les habitudes afin que les goélands ne viennent pas se nourrir en grand nombre sur le site.

<i>Sur le tableau que vous nous présentez (diapositive 10), à quoi correspondent les chiffres en bas?</i>	M. Dussault indique que ces données correspondent aux semaines de la saison 2018.
<i>Êtes-vous en mesure d'expliquer la recrudescence de goélands qui viennent au site?</i>	M. Desnoyers explique que des données recueillies par le ministère permettront d'expliquer cette recrudescence, mais que WM ne les a pas encore reçues.
<i>En juillet 2018, il y avait 400 goélands de plus qu'à la même période l'année précédente.</i>	M. Desnoyers explique que plusieurs facteurs influencent le nombre de goélands qui viennent au site (par exemple, un printemps plus hâtif). Cela dit, après l'effarouchement, les données sont semblables à celles de 2017. Les méthodes employées n'ont donc pas perdu en efficacité.

5.3 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que deux plaintes ont été formulées en 2018, soit la semaine précédant la rencontre. Elles seront présentées lors de section prévue à cet effet.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ces plaintes sont-elles en lien avec les problèmes d'odeurs discutés lors de la dernière rencontre?</i>	M. Desnoyers répond que des précisions seront données plus tard dans la rencontre.

5.4 VISITES AU SITE INTERNET

M. Dussault présente le bilan des visites du site Web du Comité.

En 2018, le site a connu 791 visites par 610 utilisateurs différents. Certains pics de fréquentation pourraient correspondre à des avis de convocation pour les réunions ou à des alertes odeurs, mais il reste difficile d'établir une corrélation entre des événements particuliers et la fréquentation du site. Par ailleurs, le travail de refonte du site, réalisé par Transfert, a généré plusieurs visites qui influencent les résultats.

6 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Lacombe réalise une présentation sur les travaux de l'année 2018 dans la zone 5B, soit :

- **L'aménagement de la cellule 5B-2**, dont la superficie est de 5 hectares, comme la 5B-1.
- **La mise en place de la couche drainante**, une couche de pierres permettant d'éviter que la machinerie n'occasionne des dommages au système d'imperméabilisation de la cellule.
- **La végétalisation de la berme sud**, afin d'éviter l'érosion et ainsi stabiliser le talus, qui fournit un contrepoids à la masse de déchets.
- **Le déboisement graduel en vue de l'excavation de la cellule 5B-3** (qui reprendra en janvier 2019), combiné à un projet de valorisation du bois sur le marché local :
 - Implication d'un biologiste pour réaliser une caractérisation des espèces sur la propriété et identifier les espèces valorisables
 - Transmission de la caractérisation aux entrepreneurs, pour soumissions
 - Octroi du contrat à l'entreprise Lahaie, qui valorisera le bois en l'acheminant à la scierie de Sainte-Sophie, ou alors, lorsqu'il n'est pas utilisable, à Thurso (Outaouais), afin de servir de biomasse dans une usine de pâte et papier.
- **Le recouvrement final de la zone 5A et la revégétalisation des talus sud et est**
 - Recouvrement d'une superficie équivalente à la zone ouverte, pour ne pas augmenter la superficie du front de déchets.
 - Réalisé avec différentes couches de géosynthétiques

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la hauteur de la berme sur la photo?</i>	M. Lacombe indique que la berme a environ 6 mètres de hauteur.
<i>Est-ce qu'il y aura également des cellules 5B-3, 5B-4 et 5B-5?</i>	M. Lacombe répond que WM ira jusqu'à 5B-4.
<i>Si je comprends bien, d'ici 3 ans, vous allez atteindre la capacité maximale de la zone 5?</i>	M. Lacombe résume que : <ul style="list-style-type: none"> • la cellule 5B-3, de 8 hectares, sera aménagée en 2019 • aucune cellule ne sera aménagée en 2020 • une petite cellule, la 5B-4, sera aménagée en 2021
<i>Lorsque vous réalisez le recouvrement d'une cellule, est-ce</i>	M. Lacombe indique que l'essai-pilote en cours permettra de vérifier la profondeur des racines. Il est possible que

<i>que les racines de la plantation peuvent percer les membranes?</i>	cela démontre la nécessité d'ajouter de la matière pour éviter que les racines rejoignent les membranes.
<i>Est-ce que l'essai-pilote pour le projet de plantation des saules est bien réalisé sur l'ancien site, qui est recouvert d'argile? La pénétration des racines dans l'argile n'est peut-être pas équivalente au recouvrement maintenant utilisé.</i>	M. Lacombe confirme qu'il y a une différence et qu'il s'agit de l'une des principales préoccupations que WM a exprimé aux chercheurs. L'étude en cours prendra en considération cette dimension.

7 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

Puis, M. Dussault rappelle les objectifs de la démarche de consultation pour la future zone 6, soit :

- Informer les principaux intervenants du milieu à propos du projet
- Recueillir les préoccupations et suggestions pour améliorer les études et le projet

Il indique que deux rondes de rencontres ont été réalisées en 2018. La première, réalisée en avril, portait sur le projet, sa justification et les technologies utilisées. La seconde, réalisée après l'été, portait quant à elle sur les impacts sur l'environnement et les mesures d'atténuation. Lors de ces rencontres, 464 questions ont été recensées, portant principalement sur les 5 thématiques suivantes : eau, fermeture du site, biogaz, activités équestres, circulation.

À la suite de ces deux rondes, une rencontre publique a été organisée le 29 novembre. En plus de publier un communiqué de presse, WM a distribué des lettres personnalisées aux voisins et a diffusé de la publicité dans les médias écrits. Le projet a d'ailleurs été couvert par les médias.

Une trentaine de citoyens s'y sont présentés. Leurs interventions concernaient principalement les thématiques suivantes :

- Eau de surface et souterraine
- Biogaz
- Consultation publique
- Technologie alternative
- Fermeture du site

WM prévoit déposer l'étude d'impact avant le congé des Fêtes. L'entreprise s'est également engagée à tenir une activité portes ouvertes au printemps 2019. Le processus du BAPE devrait s'enclencher en juin ou en septembre 2019.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'imagine que le gouvernement ne pourra refuser d'autoriser le projet, puisqu'il s'agit déjà de la vocation de la propriété.</i>	M. Dussault indique que WM ne prend rien pour acquis et ne ménage aucun effort pour obtenir les autorisations. Cela dit, une croissance démographique est prévue dans la région et il n'y a pas beaucoup d'autres solutions, à l'heure actuelle, pour pallier ce besoin. De plus, WM a confiance en ses technologies et en l'acceptabilité sociale du projet.
<i>Pour quelles raisons le gouvernement pourrait-il refuser d'autoriser le projet?</i>	M. Dussault répond qu'il est difficile de spéculer. De façon générale, c'est la raison d'être d'un projet qui peut poser problème.
<i>Merci de nous informer, c'est ce que nous souhaitons. D'ailleurs, un membre du comité m'a contacté pour savoir s'il pouvait participer à la rencontre publique. Je lui ai répondu que tous les membres peuvent le faire, mais en leur nom seulement.</i>	M. Dussault ajoute que la consultation officielle est terminée, mais que WM restera à l'écoute du milieu. De plus, d'autres activités publiques seront organisées. Le Comité continuera à être tenu au courant du cheminement du projet.

8 MISE À JOUR DU SITE WEB DU COMITÉ

Mme Camille Montreuil, de Transfert, présente aux membres les modifications réalisées sur le site Web du Comité. Ces modifications sont visibles sur un hyperlien temporaire qui a été transmis aux membres avec l'avis de convocation.

Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- Un visuel plus actuel a été développé
- Le nombre de pages a été significativement réduit, en synthétisant l'information
- Les informations jugées les plus importantes, comme la présence d'alertes odeurs en vigueur ou la date de la prochaine rencontre, ont été ajoutées sur la page d'accueil
- La page « Transmettre un signalement » a été rendue plus visible
- Le contenu des comptes rendus et des rapports annuels est davantage mis en valeur, pour faciliter la recherche d'information

Puis, elle sollicite l'avis des membres sur la refonte proposée pour le site.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Sur la page d'accueil, serait-il possible de mettre plus de détails sur les origines du Comité? Est-ce que la mise en place du Comité était une condition de décret, ou cela était inclus dans le règlement?</i>	<p>M. Dussault explique qu'il existe deux sources d'obligation, soit le règlement et les décrets (qui sont plus spécifiques). Le Comité a été mis en place en 2003, avant l'entrée en vigueur du Règlement. Il présume d'ailleurs que les exigences incluses dans le Règlement sont inspirées de la formule mise en place au site de Sainte-Sophie.</p> <p>M. Craft indique qu'une vérification sera réalisée à ce sujet.</p>
<i>J'aimerais comprendre la séquence d'événements précise, avec les dates.</i>	
<i>Le site est très transparent, surtout au niveau de l'historique (le détail des plaintes, par exemple).</i>	
<i>Je suggère de remplacer le terme « signalement » par « plainte ». Ça me semble plus simple pour les gens qui ne sont pas familiers.</i>	<p>M. Craft explique que le terme « signalement », qui est plus général, a été privilégié. Le Comité est d'accord avec l'utilisation de ce terme.</p>

M. Craft valide que le Comité est à l'aise que le site soit publié, ce qui est le cas.

ACTIONS DE SUIVI :

- Sur le nouveau site, ajouter des précisions sur les obligations réglementaires liées à la création du Comité.
- Procéder à la mise en ligne du site une fois la modification effectuée.

9 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que deux plaintes en lien avec des odeurs de biogaz ont été enregistrées depuis la dernière réunion. L'équipe chargée de la gestion des biogaz a été rencontrée afin d'identifier la source du problème et déterminer les mesures correctives. Des investissements majeurs seront réalisés en ce sens avant les Fêtes.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles mesures seront mises en place?</i>	M. Desnoyers donne des précisions sur ces mesures : <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter de l'argile pour rendre des sections plus étanches • Raccorder plus rapidement des tranchées de captation des biogaz • Devancer le forage de puits verticaux
<i>Y a-t-il une zone particulière qui a été ciblée? Laquelle?</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit de la jonction entre les cellules 5B-1 et 5A, qui ne sont pas au même niveau.
<i>Est-ce qu'il s'agit d'une jonction entre deux cellules fermées?</i>	M. Desnoyers indique qu'une partie de ces cellules est en exploitation. Des travaux sont prévus en 2019 pour étanchéiser ces sections, ce qui va contribuer à régler le problème.
<i>Dans les observations météo, on voit que les vents vont en direction sud-est. Pourtant, ce sont des gens au sud qui se plaignent.</i>	M. Desnoyers précise que les deux plaintes proviennent du rang Sainte-Marguerite.
<i>Est-ce que ce sont des odeurs de biogaz ou de déchets?</i>	M. Desnoyers répond que, selon ce qui a été rapporté, il s'agit principalement d'odeurs de biogaz.
<i>Quand une telle situation survient, est-ce que cela vous donne une indication des mesures à prendre?</i>	M. Lacombe explique que la solution d'ajouter de l'argile a été identifiée parce qu'il n'était pas possible d'augmenter la force d'aspiration des biogaz sans nuire à leur valorisation. Il rappelle que WM devancera également le forage de puits, pour pouvoir capter plus rapidement.

<i>Allez-vous mettre en place les mesures immédiatement?</i>	<p>M. Lacombe indique que oui. L'argile sera ajoutée la semaine suivant la rencontre, tandis que les forages seront réalisés dans la semaine du 17 décembre.</p> <p>M. Desnoyers précise que la problématique ne provient pas du design des équipements, mais plutôt de facteurs jumelés.</p>
<i>Combien de temps cela prendra-t-il pour poser l'argile?</i>	M. Lacombe répond que cela prendra environ une semaine et demie.
<i>Il y a donc encore des risques de plaintes.</i>	<p>M. Desnoyers indique que oui, mais seulement si tous les facteurs sont en place (présence de vents, direction des vents, etc.). Pour cette raison, WM a décidé d'émettre une alerte odeurs.</p> <p>M. Lacombe précise que la présence d'odeurs avait déjà été notée par le personnel de WM, avant la réception des plaintes. WM est confiante que les mesures prises permettront de régler la situation.</p>

10 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

Le membre ayant demandé l'ajout d'un point varia indique qu'il a abordé ce point plus tôt dans la rencontre. Ce point concernait l'appel reçu de la part d'un membre à propos des consultations sur la future zone 6.

Concernant les dates des prochaines réunions, M. Dussault propose de reprendre la même séquence qu'en 2018. Les dates proposées sont donc les suivantes :

- 21 mars
- 20 juin
- 11 septembre
- 5 décembre

M. Dussault valide que le 5 décembre convient, malgré la proximité des Fêtes, ce qui est le cas. Puis, il suggère aux membres qui souhaiteraient proposer des thèmes à aborder en 2019 de les lui acheminer d'ici la prochaine rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Serait-il pertinent de déposer un compte rendu des travaux en cours sur la cellule en lien avec les odeurs sur le site Internet du Comité?</i>	M. Dussault suggère de transmettre de l'information par courriel.
<i>Ce serait apprécié. Ainsi, nous pourrions répondre à d'éventuelles plaintes de citoyens.</i>	
<i>De toute façon, vous avez réalisé un suivi auprès des gens qui ont formulé des plaintes?</i>	M. Dussault indique que oui.
<i>Présentement, environ 60 % du biogaz est valorisé. Avec la nouvelle zone 6, pourra-t-on encore parler du même ratio?</i>	M. Dussault répond que l'objectif est de valoriser 100 % du biogaz, et que M. Lacombe met beaucoup d'efforts pour aller dans cette direction. M. Lacombe explique constate qu'une valorisation des biogaz serait possible sur le rang Ste-Marguerite par la présence de plusieurs fermiers à cet endroit qui pourraient être intéressés à être alimentés.
<i>Il y a trois ans, vous disiez que le coût était trop important. Je déduis que le coût sera réduit grâce au plus grand volume.</i>	M. Lacombe confirme qu'il s'agit d'une question économique.
<i>Quand vous sortez le biogaz du site, vous passez par le réseau d'Énergir?</i>	M. Lacombe répond que oui, car Énergir a le monopole de la distribution du gaz naturel au Québec.
<i>Nous avons fait une étude pour connaître les besoins du pénitencier.</i>	M. Lacombe demande si cette étude est publique.

<i>L'étude n'est pas publique, mais je crois que je pourrais vous la partager.</i>	
<i>Ça pourrait être un projet avec contribution régulière, puisque la consommation serait annuelle, contrairement au chauffage.</i>	M. Lacombe précise que WM travaille également sur des projets. Des ententes de confidentialité ont été signées, mais ces projets pourront être partagés en temps et lieux.
<i>Avez-vous un échéancier préliminaire pour ces projets?</i>	M. Lacombe répond que WM aimerait faire une annonce d'ici la fin 2019. Les échéanciers ont été retardés, puisque les projets requièrent une adhésion du corporatif.

ACTION DE SUIVI :

- Transmettre, par courriel, de l'information aux membres sur les travaux en cours pour diminuer les odeurs de biogaz.
- Partager, lorsque ce sera possible, les projets de valorisation des biogaz

Puis, au nom de ses collègues, M. Dussault remercie les membres pour leur assiduité en 2018. Il souligne que les membres sont vifs d'esprits et vigilants, et qu'ils permettent à l'équipe de WM d'être meilleure. Il note également que la qualité des discussions a augmenté au fil des années. Puis, il souhaite de joyeuses Fêtes à tous et à toutes.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion